

LA COLLECTE ET LE REGROUPEMENT DES DECHETS DANGEREUX

Les opérations de collecte et de transport des déchets dangereux, jusqu'à leur site de traitement ou de valorisation, doivent être effectuées par des sociétés spécialisées si le producteur ne peut les prendre directement en charge.

Ces opérations sont soumises à plusieurs réglementations.

- **L'arrêté du 4 janvier 1985**, relatif au contrôle des circuits d'élimination des déchets générateurs de nuisances, s'applique aux déchets dont la production mensuelle est supérieure à 0,1 tonne ou lorsque le chargement excède 0,1 tonne.
Cet arrêté impose au producteur, lors de la remise de ses déchets à un tiers, de suivre deux procédures : l'émission d'un bordereau de suivi (BSDI) et la tenue d'un registre décrivant les opérations effectuées sur les déchets.
- **Le décret du 30 juillet 1998** impose que toute activité de transport de déchets dangereux de plus de 100 kg soit déclarée au préalable par le transporteur auprès de la préfecture du département de son siège social.
Sont exemptées de déclaration :
 - les entreprises qui transportent leurs propres déchets
 - les entreprises effectuant la collecte d'ordures ménagères pour le compte de collectivités
 - les entreprises qui transportent des terres non souillées, des déchets de brique, de béton, de céramique et autres déchets propres et triés issus de la démolition
 - les ramasseurs d'huiles usagées.
- Les prescriptions de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR) complétées par celles de l'arrêté français du 1^{er} juin 2001 réglementent le transport de déchets dangereux.
- Le décret du 21 novembre 1979 et l'arrêté du 28 janvier 1999 réglementent les activités de collecte et de transport des huiles usagées et les soumet à la délivrance d'un agrément par l'administration.

« CADRE REGLEMENTAIRE »

« LES HUILES USAGEES »

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DECHETS DANGEREUX

Les exploitants des centres de traitement ou de valorisation peuvent conseiller les entreprises pour le choix d'un collecteur ou d'un transporteur. Bien évidemment, ils ne peuvent en aucun cas imposer un prestataire.

Le coût du transport est fonction du tonnage et de la nature des déchets ainsi que du type de conditionnement nécessaire à leur transport.

Avant de choisir un collecteur, il est préférable de consulter différentes entreprises pour comparer leurs prestations. Il faut savoir que les déchets en mélange coûtent plus chers à collecter et à traiter que des déchets préalablement triés.

ADRESSES UTILES

ORGANISMES PROFESSIONNELS

FNADE

Fédération Nationale de la Dépollution et de l'Environnement

33, rue de Naples
75008 Paris

☎ 01 53 04 32 90

Site Internet : www.fnade.com

☎ 01 48 06 80 81

La FNSA regroupe, entre autre, le SNCDL (Syndicat National des Collecteurs de Déchets Liquides) et le SNEA (Syndicat National des Entreprises de Services d'hygiène et d'Assainissement)

FNSA - VANID

Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement

91, avenue de la République
75540 Paris Cedex 11

SYNPRE

SYndicat Professionnel pour le Recyclage et l'Élimination des Déchets industriels

60, avenue du Maréchal Leclerc
92100 Boulogne

☎ 01 41 31 41 97

COLLECTEURS DE DECHETS DANGEREUX

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

APROVAL

ZI La Braconne
16600 Mornac

☎ 05 45 65 91 97

ONYX 16

ZA le Mas de la Cour
Rue Louis Blériot
16100 Châteaubernard

☎ 05 45 35 00 57

SANITRA FOURRIER

ZE Ma Campagne
16000 Angoulême

☎ 05 45 61 25 11

SURCA

Rue Ampère
16440 Nersac

☎ 05 45 90 95 41

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

LA ROCHELAISE D'ASSAINISSEMENT

ZA Fief des Prises
Route de Paris
BP 13

17220 Sainte-Soulle

☎ 05 46 07 36 11

SNATI

ZI du Graveau
BP 702

17414 Saint-Jean-d'Angély Cedex

☎ 05 46 32 46 34

NCI ABILIS

1, avenue Louis Lumière
17180 Périgny

☎ 05 46 30 17 50

SURCA

ZI du Canal des Sœurs
2, rue André Dulin

17300 Rochefort

☎ 0 810 000 381

SANITRA FOURRIER

Les Petits Bonneveaux
17220 Saint-Vivien

☎ 05 46 56 24 51

SVE ONYX

ZAC de Bel Air Sud
12, rue Galilée

17440 Aytré

☎ 05 46 31 16 74

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

SANITRA FOURRIER

ZA de Longchamps
79140 Cerizay
☎ 05 49 65 28 28

SITA Centre-ouest

2, rue Dissé
79600 Airvault
☎ 05 49 70 83 89

SNAM

ZI Saint-Florent
Rue Sud
79000 Niort
☎ 05 49 79 64 44

SRRHU

Présent dans les départements 16, 17 et 86
65-67, rue de Goise
79005 Niort Cedex
☎ 05 49 79 42 05

TRANS OUEST PROPLETE

Bois Neuf
Saint-Porchaire
BP 235
79308 Bressuire Cedex
☎ 05 49 65 88 88

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

AVSP

ZA Braille Ouaille
86170 Yversay
☎ 05 49 51 52 17

DELVERT Pierre

ZI de la Viaube
86130 Jaunay-Clan
☎ 05 49 52 10 43

SANITRA FOURRIER

2, rue Arsonval
86100 Châtellerault
☎ 05 49 21 27 48

SANITRA FOURRIER

ZA le Porteau
Route de Chardonchamp
86440 Migné-Auxances
☎ 05 49 51 67 21

SITA Centre-Ouest

ZI Saint-Eloi
86000 Poitiers
☎ 05 49 01 04 63

CENTRES DE REGROUPEMENT, TRI, RECONDITIONNEMENT, PRETRAITEMENT EN REGION POITOU-CHARENTES

AVSP

ZA Braille Ouaille
86170 Yversay
☎ 05 49 51 52 17

DELVERT Pierre

ZI de la Viaube
86130 Jaunay-Clan
☎ 05 49 52 10 43

SANITRA FOURRIER

ZE Ma Campagne
16000 Angoulême
☎ 05 45 61 25 11

SCORI

Rue du Fief d'Argent
79600 Airvault
☎ 05 49 70 86 40

SNAM

ZI Saint-Florent
Rue Sud
79000 Niort
☎ 05 49 79 64 44

SNATI

ZI du Graveau
BP 702
17414 Saint-Jean-d'Angély Cedex
☎ 05 46 32 46 34

RTR Sud Ouest

Chez Boutillet
16480 Oriolles
☎ 05 45 98 49 50

**CENTRES DE REGROUPEMENT, TRI, RECONDITIONNEMENT, PRETRAITEMENT
HORS RÉGION**

CREEDIA SOLVANTS

ZA de Mi-Voie
5, rue Henri Pollès
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
☎ 02 99 35 38 35

LABO SERVICES Escalquens

17, avenue de la Gare
31750 Escalquens
☎ 05 61 81 71 17

LABO SERVICES Saint-Aubin

Rue du Port Angot
76410 Saint-Aubin-les-Elbeuf
☎ 01 39 65 85 45

LABO SERVICES Saint-Nazaire

ZI de Brais
Rue Alfred Kastler
44600 Saint-Nazaire
☎ 02 40 91 51 91

SIAP

Zone Portuaire
Rue de l'Industrie
33530 Bassens
☎ 05 57 77 65 50

SOREDI

Route du Plessis Bouchet
44800 Saint-Herblain
☎ 02 51 80 64 80

TREDI

ZI du Terroir
Avenue Léon Jouhaux
31140 Saint-Alban
☎ 05 34 27 05 80

WATCO ECOSERVICES

ZAC de l'Artel Est
BP 102
82103 Castelsarrasin Cedex
☎ 05 63 54 72

**DECHETERIES ACCEPTANT LES PETITES QUANTITES DE DECHETS DANGEREUX
DES ENTREPRISES**

Déchèterie artisanale du Pays Royannais

ZI La Queue de l'Ane
17200 Saint-Sulpice-de-Royan
☎ 05 46 05 02 58

Syndicat Intercommunal du Val de Loire

ZI N°4 Saint-Porchaire
79300 Bressuire
☎ 05 49 81 73 95

Syndicat Intercommunal du Val de Loire

ZI de Longchamps
79140 Cerizay
☎ 05 49 80 08 97

Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre

Les Grands Champs
79260 La Crèche
☎ 05 49 05 31 63

Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre

Bel Air
Route de la Cueilie
79800 Pamproux
☎ 05 49 76 38 37

Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre

Avenue de l'Ecole Militaire
79400 Saint-Maixent-l'Ecole
☎ 05 49 76 22 82

Val Vert du Clain

Les Millas
86130 Saint-Georges-les-Baillargeaux
☎ 05 49 62 03 03